



RASSEMBLEMENT HISTORIQUE DE VÉLINES (24)

MERCREDI 8 MAI 2019

Le mercredi 8 mai 2019, l'Auto-Cross d'Aquitaine organise

UN RASSEMBLEMENT DE VÉHICULES HISTORIQUES ET BAPTEME

Il s'agit d'une démonstration non chronométrée pour voitures sportives ou de compétition anciennes, **antérieures à 1994**, sur le parcours emprunté par le passé par la Course de Côte de Vélines.

Le rassemblement aura lieu sur une route fermée. **Attention cette démonstration n'est pas une course et il n'y aura pas de classement.** Chacun montera à son rythme, suivant ses capacités et celles de son auto ; seule la notion de "loisirs" est retenue.

Sont acceptés les véhicules sportifs ou de compétitions construites avant 1994, ainsi que les véhicules d'exception postérieurs à 1994 sur décision de l'organisation. Les cabriolets ne sont acceptés qu'équipés de harnais et arceau homologués.

Le montant des frais d'inscription par conducteur est fixé à **65 €**.

La restauration, sur réservation est assurée pour **16 €** par personne le midi.

Réservations et règlement sont à joindre impérativement avec la demande d'inscription (**règlement par chèque à l'ordre de l'Auto-Cross d'Aquitaine**), le plus tôt possible (nombre d'inscriptions limité à 100), **et au plus tard avant le 26 Avril 2019.**

Programme :

- 8 h 30 : Accueil des participants sur la place de Vélines (entrée du parc participants) et vérifications administratives et techniques
Pour la bonne organisation de la journée, il est souhaitable que les participants respectent l'horaire réservé aux engagements, entre 8h30 et 9h30.
- 10 h 00 Briefing de la première montée.
- 10 h 15 Départ de la première montée.
- 12 h 30 – 14 h 00 Pause déjeuner.
- 14 h 00 Départ de la première montée de l'après-midi.
- 19 h 00 Remise des prix et pot de l'amitié à la salle des fêtes de Vélines.

Possibilité d'hébergement sur place :

- Gîte : Furniss William 24230 Lamothe – 05 53 63 33 45
- Hotel : Fast hotel 24230 Montcaret – 05 53 74 40 60
- Camping : St Antoine : 05 53 24 82 80

Contact mail : montee.historique.velines@gmail.com
(Préciser dans l'objet "Montée Historique de Vélines")

Contact téléphone (Madame Moutreuil) : - 06 20 99 49 76
- 05 53 24 86 05 (après 19 heures)



RÈGLEMENT DU RASSEMBLEMENT HISTORIQUE DE VÉLINES 2019

1/ Véhicules admis

Ce rassemblement est ouvert en priorité aux véhicules de sport ou de compétition, **construits avant 1994**, ainsi qu'aux véhicules d'exception postérieurs à 1994 **hors cabriolet**.

2/ Inscription

Les participants sont admis par ordre d'inscription, et dans la limite des places disponibles, limitées à 100. Le coupon d'inscription doit être retourné avant le 26 Avril 2019, accompagné d'une participation aux frais de **65 € par véhicule** plus le montant des repas à l'ordre de l'Auto-Cross d'Aquitaine. **Toute demande non accompagnée de son règlement et de la copie du certificat médical de non-contre indication en cours de validité ne sera pas prise en compte.**

Les participants non retenus seront avisés par mail (de préférence) ou par téléphone et le montant de leur participation restituée.

Les engagements seront confirmés exclusivement par mail.

3/ Sécurité

Casque et ceinture obligatoires à bord des voitures. Arceau, extincteur, coupe-circuit et combinaisons recommandés pour les voitures fermées.

4/ Vérifications

Tout participant doit être en mesure de présenter :

- **Son permis de conduire,**
- **La carte grise ou le passeport technique** de son véhicule,
- **L'attestation d'assurance** de la voiture en cours de validité,
- **Un certificat médical de non contre-indication** à la pratique de la manifestation de l'année en cours (voir modèle ci-joint).

Les organisateurs vérifieront la conformité du véhicule avec le coupon d'inscription, et son état général. Toute voiture participante devra être en parfait état de fonctionnement, notamment en ce qui concerne les organes de sécurité (freins, pneumatiques, fixation batterie...) : tout véhicule non conforme aux règles de sécurité demandées ci-dessus, se verra refuser le départ.

Présence obligatoire au briefing de sécurité avant le 1^{er} départ.

5/ Assurance

L'Auto-Cross d'Aquitaine a souscrit une assurance responsabilité civile, défense recours. En aucun cas, cette assurance ne couvre les véhicules des participants. Par conséquent, chacun d'eux devra prendre les dispositions nécessaires pour disposer d'une couverture en cas de sinistre.

LE FAIT DE S'ENGAGER IMPLIQUE L'ACCEPTATION ENTIÈRE DU PRÉSENT RÈGLEMENT

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION
A LA PRATIQUE DU SPORT

Je soussigné(e),

Docteur en médecine, certifie avoir examiné M/Mme

.....

Né(e) le

Et avoir constaté, ce jour, l'absence de signe clinique décelable contre-indiquant la pratique de l'activité suivante :

Participation à un rassemblement de véhicules anciens dénommé 11^{ème} Montée Historique de Vélines

Certificat fait pour servir et valoir ce que de droit sur la demande de l'intéressé et remis en mains propres le

A

Signature et cachet du médecin